



ÉNERGIE ÉOLIENNE SOLIDAIRE

AVEC VOUS POUR UN PROJET DE TERRITOIRE

Chers habitants,

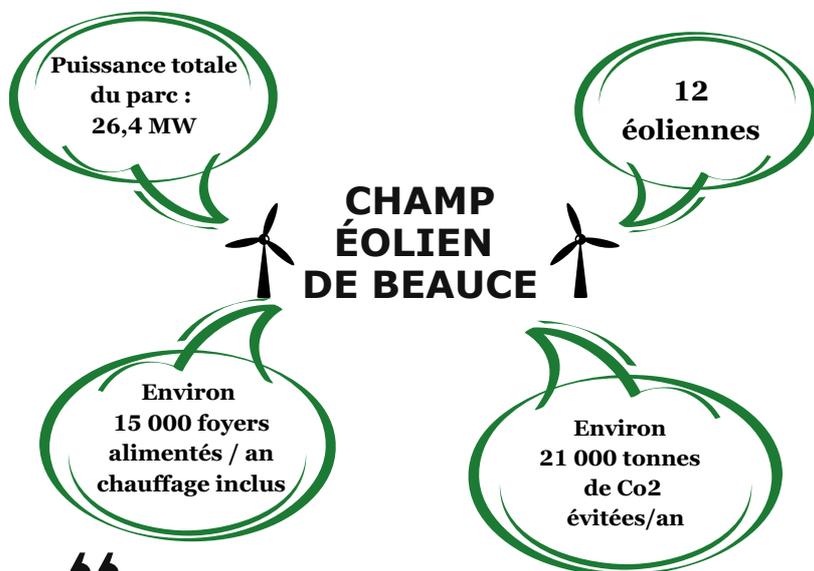
Un projet de renouvellement d'une partie du parc éolien existant est actuellement à l'étude par la société Energie Éolienne Solidaire sur les communes de Cormainville et Guillonville.

Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et afin de le développer en toute transparence, vous trouverez dans cette gazette de plus amples informations sur le projet du **Champ éolien de Beauce**.

Vous trouverez également sur le site internet dédié au projet tous les retours d'études dont nous disposons à ce jour.



www.eolien-beauce.fr



Les retombées économiques pour 12 éoliennes de 2.2 MW

- 43 084,80€/an pour les communes
- 107 712 €/an pour la communauté de communes Coeur de Beauce
- 64 627,20 €/an pour le département

(IFER 2023 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)

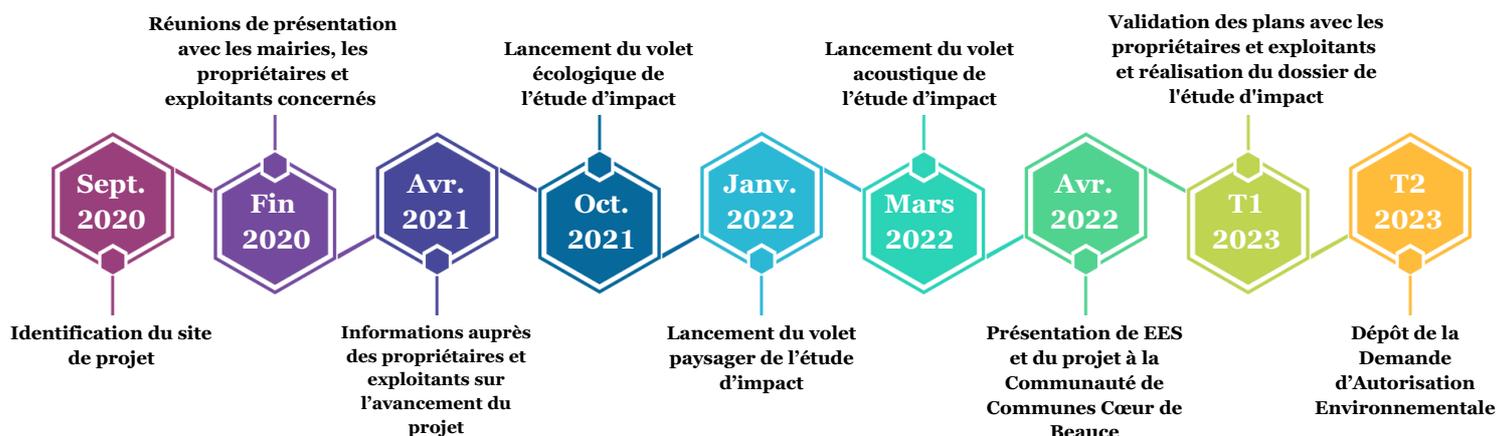
Le projet

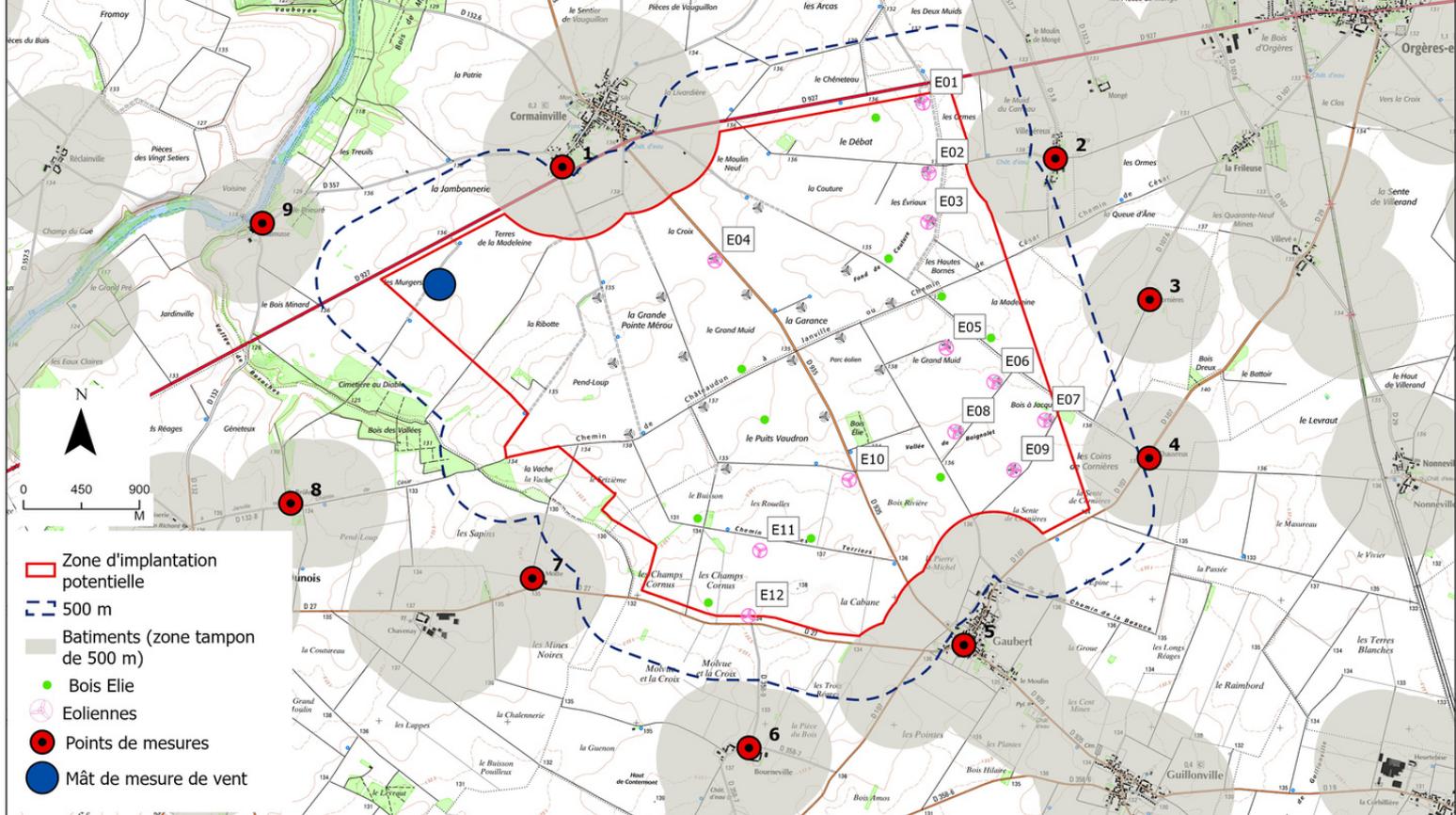


Il s'agit d'un projet de repowering, dont les avantages sont multiples.

En effet, l'installation d'éoliennes plus fiables et plus puissantes permet d'exploiter une plus grande quantité d'énergie tout en réduisant les coûts de production par rapport à la construction d'un nouveau parc.

De plus, le repowering permet de limiter la consommation d'espace supplémentaire et a un impact visuel neutre pour les riverains puisqu'il s'agit soit d'un remplacement d'éoliennes soit d'une reconfiguration d'un parc déjà installé et accepté localement.





L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Le territoire étudié s'inscrit dans l'unité paysagère de la Beauce, caractérisée par des paysages ouverts qui se déploient sur les surfaces dégagées de plaine, caractère géographique identitaire qui donne le nom à cette entité territoriale reconnue sous le nom de « plaine de la Beauce ».

Avec la présence de 37 éoliennes en services et 10 éoliennes en construction sur la ZIP, le projet de repowering du Champ Eolien de Beauce, qui prévoit le renouvellement de 12 éoliennes du parc éolien préexistant ne modifiera que très peu les vues actuelles.

L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Les experts du bureau d'étude ADEV Environnement ont recensé les différentes espèces végétales et animales rencontrées sur la zone d'implantation potentielle (ZIP) pendant un cycle biologique complet afin de mettre en lumière de potentiels enjeux.

Les points d'attention particuliers sont les oiseaux et les chauves-souris, car ce sont les animaux les plus sensibles à l'éolien. Les écologues se sont rendus sur site pour des prospections (de jour ou de nuit) pendant les 4 différentes saisons.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Afin de caractériser l'ambiance sonore au droit des habitations riveraines au projet de manière précise, une campagne de 8 points de mesures a été réalisée sur une période de 29 jours, du 1er au 30 mars 2022.

Les mesures ont consisté à placer un sonomètre au niveau d'habitations représentatives autour de la zone d'implantation potentielle et à enregistrer, en continu et en simultanément, les niveaux de bruit résiduel (niveaux globaux en dB(A)) et les vitesses de vent.

Invitation
EXPOSITION PUBLIQUE
ouverte à tous
en mairie de Guillonville
le mardi 16 mai 2023
de 17h à 19h
Les responsables du projet
seront présents
pour répondre à vos questions.

FOCUS SUR LE RENOUVELLEMENT

Au moment du renouvellement des éoliennes existantes, la société, propriétaire actuel, des éoliennes devra financer le démantèlement complet des turbines. Cela concerne également les fondations en place qui, sauf exception, devront être entièrement démantelées jusqu'à la base de la « semelle » selon l'arrêté du 26/08/2011 modifié. Il en va de même pour les aires de grutage, chemin d'accès, poste de livraison, etc. Les déchets de démolition devront être en priorité réutilisés et/ou valorisés et cela concerne également le rotor pour au moins 45% de la masse (55% à partir du 01/01/2025).

Ce genre d'opération a déjà eu lieu dans le département (ex. : Louville la Chenard) et tend à se généraliser sur les parcs éoliens de Beauce qui arrivent au terme de leur 1er cycle de vie.

Le renouvellement de parcs éoliens est donc, techniquement et financièrement, réalisable et va bientôt se banaliser. Les nouvelles éoliennes du projet seront installées quelques dizaines de mètres à côté de l'ancien emplacement mais resteront dans les mêmes unités foncières qu'à l'origine. »

Stevens Chancelier Resp. Commercial
Julie Rodriguez Chef de projets ENR
02 52 32 19 20
Energie Eolienne Solidaire
8bis rue Daniel Mayer 37100 TOURS
contact@energies-solidaire.fr -
www.energies-solidaire.com